

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

Délibération n°23-05-17

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre à 9h30, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SBCDol situés à Dol de Bretagne.

La présente séance fait suite à celle du 16 octobre 2023, au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du SBCDol, « si, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, doit lui être adressée. A cette seconde séance, le Comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents. La seconde réunion a lieu dans un délai maximum de un mois. »

Nombre de délégués présents : 6

Etaient présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Gilles GUYON, M. David JULLIEN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Stéphanie CHEREL, M. Christophe FAMBON, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. Etienne MENARD

Assistaient : Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH et M. Fabien HYACINTHE, Technicien Animateur de Bassin Versant.

Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Hubert MULLIEZ (suppléant de M. Pascal BRIAND), Mme Laurence QUERRIEN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Jean-Michel TAILLEBOIS (suppléant de M. Xavier DELAUNAY), Mme Christine FAUVEL

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. François BORDIN

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CHEREL

Date de convocation : 16 octobre 2023

.....
7. Finances 7.10 Divers

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE DOL DE
BRETAGNE POUR LES TRAVAUX SUR LE SITE DES TANNERIES (SIT011)**

CONSIDERANT la nécessité d'engager des travaux de restauration sur les cours d'eau des bassins côtiers de la région de Dol-De-Bretagne

CONSIDERANT que ces travaux sont d'intérêt général au regard des impacts attendus sur les masses d'eau du territoire et qu'ils sont nécessaires à la préservation de nombreux usages,

CONSIDERANT que ce projet fait l'objet d'une animation depuis plusieurs années,

CONSIDERANT les travaux du site des Tanneries en 2022 et pour lequel le SBCDol a réalisé une suppression du seuil entre les deux piles de la passerelle d'accès au parking en rive gauche,

CONSIDERANT que la reprise de passerelle est nécessaire suite aux travaux de restauration de milieux aquatiques du site et que cette prestation a été décalé à 2023 pour des raisons administratives et climatiques,

CONSIDERANT que cette participation financière est engagée pour finaliser les travaux du SBCDol sur le site des Tanneries.

CONSIDERANT que le montant de la participation financière s'élève à hauteur de 30 000 €,

La présente convention de participation financière entre en vigueur à compter de sa signature et se terminera le 1^{er} décembre 2023.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'APPROUVER** la passation d'une convention de participation financière avec la Ville de Dol de Bretagne pour les travaux sur le site des Tanneries (SIT011) pour le montant de 30 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Date de publication : le 23 octobre 2023
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 23 octobre 2023

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mme Stéphanie CHEREL

**LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON**

